

AGENT D'EXPLOITATION PORTUAIRE (PLAISANCE)

Gestion d'équipements - Les ports

Agent d'exploitation portuaire (plaisance)

Principales activités

Opérations d'exploitation port

Effectuer les opérations notamment d'amarrage dans le respect des normes de sécurité. Vérifier le respect par les utilisateurs du port des normes de sécurité.

En fonction des événements (climatiques, manifestations nautiques, accidents ...), prendre les mesures de mise en sécurité des unités et des infrastructures.

Service Clientèle

Accueillir, orienter les clients et proposer les services du port afin d'apporter des solutions ciblées aux usagers.

Informier l'ensemble des utilisateurs du port du fonctionnement, des réglementations et des consignes de sécurité en vigueur.

Informier les clients sur les équipements mis à leur disposition dans le cadre de la protection de l'environnement (pompes à eaux noires, points de collecte des déchets...).

Gestion administrative des opérations

Renseigner les documents et logiciels permettant la traçabilité des activités du port.

Recueillir les informations auprès des usagers pour renseigner ou faire renseigner l'ensemble des formalités relatives aux unités notamment les documents d'entrée et sortie de port, les déclarations administratives et les informations pour l'acquittement des taxes et redevances.